## Lancement du dispositif de crédits biodiversité

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o November 2024

Suite à l'engagement pris de la 16à me Confà erence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversità biologique (CDB) à Cali (Colombie), où la France avait annoncà sa volontà d'expà erimenter des mà eranismes de "crà de biodiversità eranismes de "crà eranismes de la biodiversità eranismes eranismes de la biodiversità eranismes e

La loi Industrie Verte du 23 octobre 2023 a créé les SNCRR, un dispositif unique en Europe permettant d'encourager et de valoriser les opérations de restauration de la biodiversité. Ce dispositif offre aux maîtres d'ouvrage la possibilité de satisfaire leurs obligations réglementaires de compensation écologique, en prenant le relais des sites naturels de compensation (SNC) qui existaient jusqu'à présent. Il contribue ainsi à faciliter et accélérer les projets industriels ou agricoles dans les territoires, tout en simplifiant la renaturation d'espaces, au profit de la biodiversité. Par ailleurs, il permet à tous les acteurs économiques de contribuer volontairement à la restauration de la nature dans un cadre normalisé. Ces sites s'inscrivent dans une démarche de planification du territoire, en réhabilitant les écosystà mes dégradés et en anticipant les projets d'aménagements et leurs impacts. Les SNCRR font l'objet d'un agrément de l'Éta sur la base d'un cahier des charges, qui garantit leur qualité et leur pertinence écologique.

**Écologie France**